



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05.02.2008 L'an deux mille huit et le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DEFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

N° 08/7 **Absents** : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

Secrétaire : Mr LA GARDE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur La Garde

**ACQUISITION
MATERIEL
INFORMATIQUE
POUR L'ECOLE
ELEMENTAIRE
MARIE CURIE –
Concours de l'Etat au
titre de la D.G.E.**

Afin de rénover le parc informatique de l'école élémentaire Marie Curie, il conviendrait d'acheter 5 ordinateurs. L'acquisition de cet équipement peut bénéficier d'un concours de l'Etat au titre de la D.G.E. Le coût de cet équipement est de 5 297,70 €

Les modalités de son financement pourraient être les suivantes :

- Etat (D.G.E.) :	2 600,00 €
- Fonds propres :	2 697,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Marie Curie. **DONNE** son accord à la rénovation du parc informatique de l'école élémentaire

Adopté à l'unanimité

APPROUVE les modalités de financement telles que définies ci-dessus

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget 2008 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,